EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles plus récentes.

Dépêches du Secrétaire Stanton.

ADRESSE DE LINCOLN.

Combat à Tunnel Hill.

RUMEURS DIVERSES.

Le *True Delta* a reçu par le steamer *Gray Eagle* arrivé de Vicksburg, un extra du *Natchez Courier* du 14, contenant ce qui suit :

Le bruit court que des journaux de Mobile reçus en ville, annoncent que Lee a retraité jusqu'aux défenses de Richmond.

La marche en avant.

Washington, 9 mai 4 h. P. M—On a reçu ici des dépêches directes du général Grant. Elles ne sont pas entièrement déchiffrées, mais il est "en route pour Richmond." Nous avons fait 2,000 prisonniers.

E. M. STANTON.

Washington, 9 mai, 4 heures P. M.—Un porteur de dépêches vient d'arriver du quartier de Meade. Il dit que l'armée de Lee a commencé à retraiter dans la nuit de vendredi: notre armée a commencé la poursuite samedi. Les rebelles étaient en pleine retraite vers Richmond, par la route directe. Hancock a passé par Spotsylvania Court House hier au point du jour.

Notre quartier général, hier à midi, était à 20 milles au sud du champ de bataille. Nous avons occupé Fredericksburg. Le dépôt pour nos blessés y est établi.

EDWIN M. STANTON.

Hotel de l'Exécutif, Washington 9 mai.

Aux amis de la liberté et de l'Union—Nous en savons assez sur les opérations de l'armée, dans les derniers cinq jours, pour adresser à Dieu notre gratitude spéciale, pendant que ce qui reste à faire exige que nous offrions nos plus sincères prières à celui sans lequel tous les efforts humains sont inutiles. Je recommande à tous les patriotes de se réunir dans leurs temples et d'adresser en commun leurs prières au Tout-Puissant.

ABRAHAM LINCOLN.

Toutes les communications coupées par Butler.

Washington, 9 mai—Le général Ingalls a télégraphié de Wilderness Tavern, à 11, 30, samedi, A. M. que, suivant ce qu'on disait, l'ennemi était en retraite.

Le général Butler a envoyé de Bermude une dépêche qui porte qu'il a fait une démonstration contre le chemin de fer entre Petersburg et Richmond, et qu'il avait réussi, après quelques chaudes escarmouches à rompre la communication.

Beauregard commande les forces rebelles à Petersburg et à Richmond. Ce rapport authentique fait justice du rapport suivant lequel les rebelles avaient brulé Petersburg après l'avoir évacué.

Destruction de la canonnière Commodore Jones.

Washington, 9 mai—D'après des nouvelles particulières, tous les hommes (à l'exception d'un seul) qui se trouvaient à bord du *Commodore Jones* ont été tués ou blessés. L'individu qui a fait sauter la torpille a été tué par des personnes qui étaient sur un autre bâtiment et épiaient ses mouvements.

Washington, 10 mai—Au général Dix—Une dépêche reçue, à minuit, du général Sherman, est conçue en ces termes: "Nous nous battons pour la possession de Rockford Ridge; Wiekam s'est emparé de Snake Creek Gap et se trouve, ce matin, à sept milles de Resaca. Samedi, les rebelles ont été chassés de Tunnel Hill par Thomas et ils ont pris une position à Bozzard Roost juste au nord de Dalton." C'est, dit-on, une très forte position d'où Thomas n'avait pas antérieurement réussi à déloger l'ennemi. Une grande bataille a probablement été livrée, hier, sur cette ligne.

E. M. STANTON,
Ministre de la guerre.

Les dernières nouvelles.

Washington, 10 mai— Un messager arrivé, hier matin, de Spottsylvania Courthouse annonce que Hancock a été forcé de s'en revenir par le chemin de Spottsylania jusqu'au moment où Burnside s'est joint à lui; il a alors maintenu sa position.

Dimanche, les rebelles ont encore essayé de résister mais Meade les a attaqués.

Des dépêches reçues ce soir confirment la retraite à la rivière North Anna. Les rebelles ont réussi à emporter la plupart de leurs blessés.

Philadelphie, 10 mai—Dans les trois journées d'opérations nous avons perdu 12,000 tués, blessés et prisonniers. Nous avons fait environ 3,000 prisonniers.

Baltimore, 10 mai—Un journal de Norfolk dit que Butler a eu un vif engagement avec les rebelles près de Petersburg, dimanche matin.

Nouvelles de Natchez.

Les officiers du bateau à vapeur *Mollie Able*, arrivé hier, rapportent qu'il y avait, au moment de son passage, un grand incendie à Natchez. Deux ilets de maisons étaient déjà réduits en cendres, et un troisième était menacé du même sort. Tous les habitants et les planteurs du voisinage travaillaient à éteindre le feu.

Nous lisons dans le *Natchez Courier* du 13:

Nous apprenons que mercredi soir, M. George Sargent, qui demeure à deux milles de la ville, fut appelé à sa porte, et en l'ouvrant se vit présenter le canon d'un pistolet. Il l'écarta de la main et se retourna de suite pour rentrer chez lui, mais il reçut toute la charge d'un coup de feu dans le dos. Nous apprenons que M. Sargent, bien qu'un peu mieux hier matin, n'est pas encore hors de danger. On ne connait pas les assassins. Aurons-nous ici la répétition des outrages qu'on a commis près de Memphis?

Le mouvement contre Richmond.

LE PLAN DU GENERAL GRANT.

Le *St. Louis Union* publie les observations suivantes:

La nouvelle du mouvement en avant de l'armée du Potomac, crée une profonde émotion populaire comme l'ont fait les mouvements précedents de la même armée, et, en ce moment, la nation toute entière surveille la marche de l'armée avec un intérêt et une anxiété extrêmes qu'inspire naturellement l'issue de cet important conflit. Y aura-t-il une bataille sur le Rapidan ou auprès?—Est-il y en a une, qu'el en sera le résultat?—Ce sont là les questions que chacun se pose avec un intérêt profond et pénible.

La question de savoir si Lee combattra sur le Rapidan, ou se repliera jusqu'à la rivière South Ana, ou se retirera à Richmond, avant de risquer une bataille, est un problème qui sera peut-être résolu dans quelques heures. Nous pensons qu'il se retirera du Rapidan, et qu'il choisira son champ de bataille à quelque distance au nord de Richmond.

Le plan de Grant est révélé en apparence par son mouvement au delà du Rapidan. Ce plan n'est pas de marcher en phalange solide droit vers Richmond, mais de faire mouvoir son aile droite par Gordonsville et de gagner la rivière James vers Goochland Court House, au-dessus de Richmond. Ceci mettrait la capitale rebelle entre lui et la côte, lui donnerait possession du canal de la rivière James et couperait complètement les approvisionnements de la ville. En même temps, il traverserait la rivière sur des ponts de bateaux et établirait des communications avec l'armée envoyée pour remonter la rivière James, ou de Norfolk, pour saisir le chemin de fer allant de Richmond vers le Sud.

La ville serait ainsi complètement investie avec les troupes que l'ennemi pourrait y concentrer avant que l'investissement fut complet, et dans l'impossibilité de recevoir plus tard des secours du dehors. De fait, si le mouvement réussissait, Grant aurait pris au piège dans Richmond, non seulement l'armée de Lee, mais tout le gouvernement rebelle et il pourrait attendre tranquillement jusqu'à ce que la famine finisse la campagne en forçant la garnison à capituler ou à se rendre.

Si nous devinons bien le plan du général Grant c'est un plan hardi et périlleux, semblable à sa marche sur Vicksburg par Jackson, bien que plus hasardeux. Ses chances de succès dépendent, en grande partie, de la coopération opportune de la force envoyée au sud de la rivière James ou de Norfolk pour saisir le chemin de fer de Richmond au Sud.

Le général Grant a confié cette partie du programme à un des généraux dans lesquels il a le plus de confiance à W. F. Smith, qui aura pour mission d'assiéger le fort Darling avec une petite force et de capturer Petersburg. Si ces deux choses sont accomplies heureusement, il n'y a que la défaite de l'armée du Potomac dans une bataille rangée qui puisse compromettre le mouvement, et sauver Richmond du sort qu'a subi Vicksburg.

LA MANIÈRE D'ÉLIRE LE PRÉSIDENT—Le Sénat a voté le 4 mai, par 20 voix contre 11, une résolution portant:

"Qu'un *quorum* du Sénat se compose d'une majorité des sénateurs dûment qualifiés et choisis, que si une majorité des électeurs présidentiels, dûment élus et qualifiés, vote pour un candidat, il doit être Président des Etats-Unis, et que si, l'élection d'un Président revient à la Chambre des Représentants, et que les votes d'une majorité des Etats représentés soient émis pour un candidat, il doit être déclaré Président des Etats-Unis."

UNE LETTRE DE L'HON. PIERRE SOULÉ.

La lettre suivante adressée au *Charleston Mercury*, réfute les bruits qui avait couru sur le compte de l'Honorable Pierre Soulé.

Charleston, 21 avril 1864.

Un paragraphe copié dans les journaux du Nord et qui circule maintenant dans la presse confédérée, contient l'annonce importante et perfide que j'ai pris ma femme et que j'ai passé les lignes ennemies et abandonné la Confédération.

Veuillez-vous me permettre de me servir de votre journal pour déclarer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

Très respectueusement,

PIERRE SOULÉ.

AMERIQUE DU SUD.

Le steamer *Ocean Queen*, parti d'Aspinwall le 26 avril, est entré à New York le 4, avec [illegible] en espèces et la malle du Pacifique. [illegible] assez graves ont surgi entre [illegible] et le Pérou. Le ministre espagnol a envoyé au gouvernement péruvien un ultimatum qui lui a été retourné sans avoir été ouvert. Le diplomate a vidé le pays. On craint au Pérou que l'escadre espagnole ne s'empare des îles Chinchas et de la marine péruvienne.

Le gouvernement du Nicaragua a accordé au capitaine Pim la concession d'un chemin de fer interocéanique qui relierait Valparaiso à Buenos Ayres, en traversant les Andes. Il n'y aurait pas d'insurmontables difficultés à l'exécution de ce projet.

Incident dramatique à Charleston.

Le *Mercury* de Charleston raconte en ces termes un incident tragique du siège de cette ville:

"Les Yankees jettent de temps en temps un obus dans la ville, et personne n'y fait attention. Mais le malheur a voulu qu'une bombe vint mettre hier en deuil toute notre société.

"Miss Anna Pickens, la fille de notre ancien gouverneur, n'a jamais voulu abandonner la ville. En dépit des représentations du général Beauregard, elle y est restée, bravant les obus et le feu grégeois, soignant les blessés et réconfortant tout le monde par sa présence. Parmi les officiers qu'elle a eu occasion de soigner se trouvait M. Andrew de Rochelle, qui descend d'une des plus grandes familles de huguenots français anciennement réfugiés dans notre ville. Le jeune homme était plein de reconnaissance pour sa garde malade, de la reconnaissance il passa à un sentiment plus tendre; ses vœux furent écoutés, le gouverneur Pickens donna son adhésion, et le mariage fut fixé à hier 23 avril.

"Le lieutenant de Rochelle était de service au fort Sumter dans la matinée, et il fut résolu que la cérémonie aurait lieu dans la maison du général Bonham, le soir à 7 heures. Au moment où le ministre épiscopalien demandait aux fiancés s'ils étaient prêts à l'écouter, un obus tombe sur le toit de sa maison, pénètre dans la pièce où se trouvait l'assistance, éclate et blesse neuf personnes, entre autres miss Anna Pickens. La scène qui suivit est plus facile à imaginer qu'à décrire. L'ordre se rétablit enfin, on emporta les blessés, excepté la mariée, qui gisait sans mouvement sur le tapis. Son fiancé, à genoux et penché sur elle, pleurait amèrement et tâchait d'arrêter le sang d'une horrible blessure qu'elle avait au-dessous du sein gauche. Un chirurgien fut appelé, et déclara que miss Pickens n'avait pas plus de deux heures à vivre. Nous ne peindrons pas le désespoir général.

"Quand la future revint à elle, elle voulut connaître son arrêt, et, comme on se refusait à le lui dire: "Andrew, fit-elle, je vous supplie de me dire la vérité. Si je dois mourir, je saurai mourir digne de vous." Les larmes du jeune homme répondirent pour lui, et miss Anna, rappelant toute son énergie, fit un effort pour sourire. Rien n'était plus navrant que l'agonie de cette vaillante fille, luttant contre les étreintes de la mort et contre une terrible douleur morale. M. Pickens, dont le courage est connu, était presque sans sentiment, et Mme Pickens avait l'œil sec et hagard d'une personne dont la raison va s'égarer.

"M. de Rochelle fut le premier qui reprit la parole et s'adressant à sa fiancée: "Anna, s'écria-t-il, je mourrai bientôt aussi, mais je veux que vous mourriez ma femme. Il est temps encore de nous unir!"

"La jeune fille ne répondit pas, elle n'en avait pas la force. Une légère rougeur colora un instant son pâle visage; on voyait que la douleur et la joie se partageaient son âme. Etendue sur un divan, sanglante dans ses vêtements de fête, les cheveux épars, elle n'avait jamais été plus belle. Sans qu'elle pût s'en défendre, M. de Rochelle prit sa main et pria le Rév. M. Dickinson de procéder à la cérémonie. Quand ce fut au tour de la mourante à dire Oui, elle ouvrit plusieurs fois les lèvres sans pouvoir articuler un son. Elle y parvint enfin, et une légère écume parut sur sa bouche. La dernière agonie approchait. Ce ne fut qu'un sanglotant que le prêtre put achever. Une heure après, tout était fini, et la chambre nuptiale s'était transformée en chambre mortuaire. Le lieutenant de Rochelle a juré de mourir en combattant les Yankees, et nous sommes certains qu'il tiendra parole. Il a double motif maintenant pour les hair et pour exercer la vie.

"Toute notre ville prendra part à la douleur qui afflige la famille de M. Pickens. Mille raisons nous font un devoir de ressentir son mortel chagrin. Les obsèques de Miss Anna auront lieu demain matin à 11 heures. MM. Pickens et Andrew de Rochelle mèneront le deuil. Notre ancien gouverneur ne veut pas de déploiement militaire. Le cortège sera composé de toutes nos dames, de tous nos magistrats, de tous nos généraux et de tous nos soldats malades ou blessés auxquels le dévouement de la défunte a sauvé la vie. Jamais femme n'aura été accompagnée par plus de regrets, jamais aucune ne laissera un plus mélancolique souvenir dans le cœur des Charlestoniens."

CAROLINE DU NORD—Newbern, 2 mai—On dit que le bélier confédéré *Roanoke* se trouve encore à Plymouth, où on l'arme de deux canons Parrott, qui sont tombés au pouvoir des confédérés à la reprise de cette place.

On croit généralement dans l'intérieur de l'Etat que la chute de Plymouth et l'évacuation de Little Washington auront pour résultat la réélection du gouverneur Vance.

LE SECRÉTAIRE CHASE—Washington, 3 mai—M. Chase a paru aujourd'hui au capitole. Ses amis assurent que les accusations dirigées contre son département ne sauraient l'atteindre, bien que quelques uns de ses employés aient agi indiscrètement dans leur vie privée.

L'AUGMENTATION DU TARIF.

Le court tableau que nous reproduisons ci-dessous peut donner une idée de l'augmentation de tarif qui frappe pendant 60 jours les articles les plus importants:

ARTICLES.	Tarif normal	Tarif actuel
Brandy	$1 90 (lois p).	$2 85
Café	5 p. c. livre	7½ c.
Matières tinctoriales	2 p. c.	50 p c
Flanelle	35 p. c.	52½ p c
Fer de chemins de fer	13 50 pr t	$20 25
Dentelles	35 p c	52½ p c
Mélasse	6 c par gal	9 c
Poivre	15 c p liv	22½ c
Sucre raffiné	4 c p liv	6 p
Cassonnade	3 c p liv	4½ c
Thé	20 p c liv	30 c
Vins	40 p c	75 p c
Gants	50 p c	60 p c
Quinine	45 p c	67½ p c
Bois à coudre	40 p c	60 p c

INVENTION INTÉRESSANTE—Un industriel de Wilmington (Delaware) vient de trouver un procédé pour fabriquer des caractères d'imprimerie en caoutchouc vulcanisé dont la durée serait trois ou quatre fois plus grande que celle des caractères métalliques.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT NATIONAL POLONAIS.

Le *Morning Post* du 9 avril publie la proclamation suivante du gouvernement national polonais:

Après avoir épuisé tous les moyens que la cruauté et la barbarie mettaient à sa disposition pour anéantir notre nationalité et écraser notre insurrection, la Russie a recours aujourd'hui à d'autres expédients: elle fait courir de fausses nouvelles annonçant la prétendue découverte du gouvernement national, ainsi que la désorganisation complète de l'insurrection et des autorités nationales. On ne cesse pourtant pas d'annoncer pour cela, à tout moment, et d'une manière officielle, l'arrestation de quelque membre excessivement influent du gouvernement national, la destruction d'une bande de rebelles ou la mort d'un chef d'insurgés. On les ressuscite même après les avoir tués, et on les fait reparaître les armes à la main dans d'autres parties du pays. D'autres chefs d'insurgés qu'on dit prisonniers des Russes, passent heureusement la frontière. Si cela continue, la Russie en viendra bientôt à annoncer que le gouvernement national qui, depuis longtemps a cessé d'exister, suivant ses bulletins, vivra néanmoins jusqu'au 1er avril pour ordonner à l'insurrection (qui elle aussi a cessé d'exister) de déposer les armes; les autorités nationales passeront alors à l'étranger.

Nous ne nous étonnons nullement des absurdités débitées par la Russie. Dans sa rage impuissante, la Russie perd la tête; ce qui nous étonne seulement, c'est que ces fausses nouvelles aient trouvé créance à l'étranger, que bien des personnes même en aient été impressionnées, comme si l'impudence et l'outrecuidance de notre ennemi n'étaient pas suffisamment établies et constatées. Qu'on se souvienne donc de ce que nous avons déclaré dès le commencement de notre insurrection: nous ne cesserons la lutte engagée pour l'indépendance du pays, que quand nous aurons forcé l'ennemi à quitter ce sol sacré si abondamment arrosé de notre sang, et à rentrer dans ses frontières. C'est là que la Russie pourra employer et utiliser ses forces vitales, non à peser d'un joug de fer sur d'autres nationalités, mais à se développer sous le rapport moral comme sous le rapport matériel, qu'elle tâche de s'assimiler à l'Europe civilisée de fait et non de forme, et elle ne trouvera plus en nous des adversaires, mais bien de bons et loyaux voisins.

—On écrit de Chine, le 15 janvier 1864:

L'exportation des cotons de la Chine et du Japon a pris, en 1863, un essort considérable et s'est élevé, pour le port de Shang-Hai, à 22 millions de kilogrammes, représentant une valeur de près de 30 millions de francs. Les autres ports ont eu également leur part dans les expéditions, et Hong-Kong y figure pour 4,828,000 kilogrammes, Canton pour 1,222,000. Le Japon serait représenté par 644,000 kilos., dirigés du port de Yoke Hama sur l'Europe. Mais l'exportation des cotons japonais est beaucoup plus considérable en réalité et peut être évaluée à 1,300,000 kilos; c'est surtout dans les derniers mois de 1863 que ces envois ont pris un grand développement.

Par suite de l'insuffisance de la récolte, les prix de vente ont presque doublé dans le cours de cette année et ont varié en décembre 1863 de 3 fr. 50 à 3 fr. 65 le kilogramme pour les cotons de Shang-Hai, de 3 fr. 75 à 3 fr. 80 pour les cotons de Ningpo et de 4 fr. à 4 fr. 25 pour ceux du Japon.

Toutes les expéditions ont été dirigées exclusivement sur l'Angleterre. Liverpool en a reçu 16 millions de kilogrammes et Londres environ 5 millions. (*Annales du commerce extérieur.*)

—Un tailleur, à Trieste, voulant punir un de ses enfants, âgé de dix ans, qui lui avait soustrait de l'argent, le renferma dans une malle; il l'y tint pendant quinze jours, ne le faisant sortir que pour le fouetter. Lundi, ces lamentations éveillèrent l'attention des voisins, qui délivrèrent le malheureux enfant; sa maigreur était extrême et sa peau livide était déchirée par les coups. On l'a transporté à l'hôpital et l'on espère le sauver. Le père a été mis en arrestation.

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve, pour cause de liquidation de la maison O. Talamon, Descommes & Co—Actions de Banques, du chemin de fer des Opelousas, Scrips de compagnies d'assurances, Billets hypothécaires, Comptes et Billets, Installations du magasin No 4, rue des Magasins.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 68 Chartres.

SAMEDI, 21 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal—

20 actions Banque du Commerce (Water Works)
[illegible] Banque d'Amérique,
[illegible] Banque de l'Union,
[illegible] Banque de l'Etat de la Louisiane,
[illegible] Banque des Citoyens,
[illegible] Banque du Canal,
21 Banque de la Louisiane,
[illegible] Banque de la Nouvelle-Orléans,
[illegible] Chemin de fer des Opelousas,
24 Bons Chemin de fer des Opelousas—$1000 chaque.

Scrips.

$210 Scrips Compagnie d'Assurance du Soleil,
[illegible] du Home,
[illegible] des Citoyens,
[illegible] de l'Union,
[illegible] de la Louisiane,
[illegible] des Marchands,
[illegible] du Crescent,
[illegible] du Star,
[illegible] de la Nlle-Orléans

Billets hypothécaires.

Quatre billets de deux mille cinq cents piastres, chaque, tirés par R. W. Estlin & Co, à leur ordre, en date du vingt-deux avril 1862, à onze mois de date, soit $10,000.

Quatre billets de deux mille cinq cents piastres, chaque, tirés par R. W. Estlin & Co, à leur ordre, en date du vingt-deux avril 1862, à douze mois de date soit $10,000.

Quatre billets de deux mille cinq cents piastres, chaque, tirés par R. W. Estlin & Co à leur ordre, en date du vingt-deux avril 1862, à treize mois de date, soit $10,000.

Les 12 billets suivant détail ci-dessus, portant hypothèque sur un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Baronne, Union, Carondelet et Perdido, faisant face à la rue de l'Union et portant le No 47, suivant acte en date du 22 avril 1862, passé pardevant Amédée Ducatel, notaire public. Les dits billets ont été enregistrés à la Sixième Cour de Justice de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de O. Talamon, Descommes & Co contre R. W. Estlin & Co, No 11,124, sur un procès exécutoire dont l'exécution a été suspendue depuis, par les autorités fédérales qui ont pris possession de la propriété hypothéquée.

Comptes et Billets.

$166,387 21 de comptes et billets suivant inventaire auquel on peut avoir recours en s'adressant au bureau de l'encanteur.

Aussi:

Les installations du magasin situé rue des Magasins, No 4, se composant de comptoirs, bureaux, vitrages sur la devanture, et étagères haut et bas.

N. B.—Les acheteurs pourront se procurer des catalogues avec détails, le matin du jour de la vente, au bureau de l'encanteur, No 68, rue de Chartres.

Autorisation a été obtenue pour le transfert des actions de banque et des scrips d'assurance.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15mai

SUCCESSION DE FEUE CLARISSE MARTIN, VEUVE JEAN MATERRE.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,790—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 avril 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, et du consentement de tous les intéressés, je procéderai le SAMEDI, 4 de juin 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication des biens-fonds ci-après décrits, savoir—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Dauphine, St. Pierre et Bourgogne, formant l'angle des rues Dauphine et d'Orléans et mesurant quarante pieds de face à la première de ces deux rues, sur quatre-vingt pieds de profondeur et face à la seconde.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant sans exception ni réserve.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec attique couverte en ardoises, ayant au rez de chaussée une pièce servant de magasin, un vestibule ou corridor; au premier, trois chambres avec foyers, un tiroir et cabinet, et un varandah en fer et une vaste chambre dans l'attique—Une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres au rez de chaussée et trois chambres au premier, toutes avec foyers, cour briquetée, lieux d'aisance, citerne, water-works, &c.

Ensemble aussi avec cent quarante-une (141) actions aujourd'hui réduites à cent trente deux (132) de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St Philippe et des Ursulines. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec attique, et une cuisine en briques à deux étages, le tout couvert en ardoises et [illegible]. Les portes, fenêtres, portes à coulisses, chassis, encadrements de portes, etc., sont faits. Le grenier [illegible].

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le 2e District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Bayou, St Jean, Robertson, Villeré et du Quartier, [illegible] pieds de face au Chemin du Bayou, et soixante neuf pieds quatre pouces de face à la rue Robertson, cent quatre-vingt pieds de profondeur ou environ, sur une ligne oblique partant du Chemin du Bayou, et environ soixante douze pieds de face, partant du rue Robertson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison basse en bois couverte en ardoises, ayant trois chambres avec foyers, galerie sur la cour, &c.—Une cuisine basse en bois couverte en bardeaux, ayant deux chambres avec foyers, jardin, cuve, lieux d'aisance, &c. &c.

4o—Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, et formant l'angle des rues de la Levée et Monroe, et mesurant, chacun, vingt neuf pieds de face à la rue de la Levée, sur cent vingt pieds de profondeur.

Il existe sur les deux terrains un jardin contenant de beaux arbres fruitiers, &c.

Conditions—moitié du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties. Les dits billets portant intérêt au taux de six pour cent l'an de leur date jusqu'à échéance, et après cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur.

L'acquéreur aura le privilège de payer au comptant le montant intégral de prix d'adjudication.

Conditions—L'acquéreur de la propriété ci-dessus décrite en premier lieu, assumera le paiement d'un STOCK NOTE en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de trois mille cent deux piastres ($3,102), exigible le 1er mai 1865, et qui renouvelable conformément aux termes de la Charte de la dite Banque. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires et résultant de la Charte et des lois y amendatoires.

ALFRED SHAW,
3mai—13,21,27,4j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Manuel de St Germain — No 19,475—Lot de terre dans le Troisième District.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,
R. GUTIERREZ, encanteur.

MARDI, le sept de juin 1864, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de vente du juge R. K. Howell, de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 de mai, la propriété ci-après appartenant à la susdite succession:—

UN LOT DE TERRE situé au troisième district de cette ville, dans l'îlet, borné par les rues Amour, Bagatelle, Union et Bons Enfants; le dit lot de terre formant le milieu le plus rapproché de la rue Bagatelle, du terrain désigné par le No 56 au plan original dudit faubourg et borné du côté de la rue Amour, sur la propriété de Mme St Germain, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à ladite rue Amour, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les dépendances, &c. &c.

Ce lot de terre a été acheté par le défunt de Mr Jean Bte Darracq, par acte en date du 1er octobre 1861 au rapport de Mr Abel Dreyfous, notaire en cette ville.

Termes et Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets divisés en coupons, et s'il est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'au paiement, et garantis par une hypothèque sur la propriété vendue. Acte de vente par devant Mr Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6 mai—17, juin 6 et 7

Avis aux Contribuables de la ville.

LE Trésorier de la ville donne avis que les taxes pour 1864, sur les propriétés foncières, les meubles, &c sont dues et doivent être payées à son bureau, à l'Hôtel de ville.

Les taxes pour l'année 1861, lesquelles n'ont pas encore été payées sont également entre ses mains et portent 10 pour cent d'intérêt à partir du premier lundi de juillet.

JOHN S. WALTON,
24avril—30f. Trésorier de la ville.

Premier District de Dessèchement

Bureau de la Commission du Premier District de Dessèchement.

Rue Carondelet No 64.—21 mars 1864.

Tous les propriétaires de terres et de terrains situés dans les limites du Premier District de Dessèchement, lequel est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Jolie et le Nouveau Canal au dessus, le Lac Pontchartrain dans le fond, le Bayou St. Jean, le Canal Carondelet et la rue St. Pierre au dessous—sont avertis de payer immédiatement.

Par ordre du Board,

G. INGRAM,
27 avril—1mois Président.

G. BORZINO,

No 101......VIEILLE LEVÉE......No 101

IMPORTATEUR de vins, liqueurs, sardines, fruits, amandes, bouchons, &c., offre à vendre en magasin—

100 barriques vins rouges et blancs, plusieurs crus,
30 do vin de Cette, très corsé,
40 barils vin de Porto et Madeira,
40 barils whisky Bourbon et Magnolia,
30 barils cognac St Brice et Pinteau,
300 caisses vin rouge et blanc, plusieurs marques,
20 barils graines pour oiseaux,
200 paniers huile Rabiatupi et Plagniol,
50 caisses sardines en ¼ et ½ de boites "Rodel",
25 sacs de café Rio, prime,
Et plusieurs autres articles trop longs à détailler.
En débarquement du steamer "Havana"
60 barils haricots dit Kidney,
[illegible] demi tambours de figues nouvelles,
30 sacs d'amandes, coque tendre,
[illegible] boites à 100 demi boites Layer Raisins. 6mai—1b

CHANGEMENT DE MAGASIN.

DUNTZE & Co.,

ONT transporté leur magasin au No 45 de la rue Bienville, entre les rues Bienville et Douane. 26 av—1m

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York.

WM. J. REID
7fév Rue des Magasins No 1

A VENDRE—Un CHEVAL et une VOITURE neuve, de Docteur, S'adresser rue du Camp, No 275. 30mars—

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c
41 ......Vieille-Levée...... 41
NOUVELLE ORLEANS.

Aux acheteurs de coton.

MM. MONTGOMERY & BRO., encanteurs, annoncent aux acheteurs et aux expéditeurs de coton que leurs ventes régulières auront lieu dorénavant à 2 heures, à leur magasin d'encan, rue du Camp, No 20, où ils seront heureux de recevoir leurs ordres.

BOIS D'ARMENIE
Dr. CH. ALBERT

TRENTE ANS DE SUCCES prouvent la supériorité des

BOIS D'ARMENIE

DU *Dr. Ch. ALBERT,* pour la guérison prompte et radicale des ECOULEMENTS anciens ou récents, FLEURS BLANCHES.—Dépôt à PARIS, rue Montorgueil, No 19—A la Nouvelle-Orléans chez LOUIS CASTEL, Pharmacien.

POUR NEW-YORK via la HAVANE
Départ, SAMEDI 21 courant, à 8 h. A. M.

Pour NEW YORK via la HAVANE—Le steamer favori de la malle des Etats Unis, COLUMBIA, capitaine D. S. Barton, partira du pied de la rue St. Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour New York, et touchera à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles des Etats Unis. Pour frêt ou passage (excellente emménagements), s'adresser à

WM. J. REID,
11mai—11f rue des Magasins, No 1.

Pour New York, directement.
Départ MERCREDI, 25 mai, à 8 heures A. M.

L'élégant et rapide steamer, de 1re classe MATANZAS, Wm Liesegang commandant, partira pour New York ainsi qu'il est dit plus haut, du wharf, au pied de la rue St Joseph, 1er District.

Il vient directement de New York et ne fera pas de quarantaine.

Pour fret ou passage (magnifiques emménagements) s'adresser aux agents. AVENDANO FRERES,
11mai 116, rue de la Commune.

DEPART DU Steamer HAVANA, le Samedi, 21 Mai, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK et la HAVANE—Le magnifique steamer neuf et du meilleur HAVANA, [illegible], commandant, partira ainsi qu'il est dit plus haut, de son wharf, au pied de la rue St. Joseph, 1er district.

Pour fret ou passage (magnifiques emménagements) s'adresser aux agents.

AVENDANO FRERES,
rue de la Commune No 116.

N B.—Les passagers qui ont engagé des places pour New York par ce steamer et désirent les retenir, sont priés d'en donner avis aux agents. Aucune place ne sera considérée engagée et elle n'est payée. 15 mai—

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS, à midi.

Pour PLAQUEMINE, BAYOU GOULA, DONALDSONVILLE et tous les ports intermédiaires sur la [illegible], Le paquebot rapide GERTRUDE, capitaine P. U. Kerr, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures du soir et les VENDREDIS, à midi. Pour fret, s'adresser à bord ou à THIELE, SEILLES & Co., agents, Rue Gravier, No 70.

Les passagers et les expéditeurs doivent se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. 12mai—7f

Paquebot régulier de Bayou Sara et de la Lafourche.

Le paquebot favori EMPIRE, capitaine L. Boucherons, J. C. Lièvre commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara et tous les ports intermédiaires tous les MERCREDIS, à 9 heures du matin, à partir de Mercredi, 4 mai.

Retour—Il partira de Bayou Goula tous les JEUDIS, à 6 heures du matin, et de Bâton Rouge à 10 heures du matin.

Il partira de la Nouvelle Orléans pour Thibodeauxville tous les SAMEDIS à 9 heures du matin.

RETOURS—Il partira de Thibodeauxville tous les DIMANCHES, à 11 heures du matin, et Donaldsonville tous les LUNDIS, à 6 heures du matin.

IL DESCENDRA LE FLEUVE LE JOUR, A CHAQUE VOYAGE.

Pour frêt ou passage, (magnifiques emménagements) s'adresser à bord ou à

WM. J. REID,
1 mai— rue des Magasins No 33.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures du soir.

Paquebot régulier du Bayou Sara—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur CITY BELLE, capitaine L. S. Talley, partira de la Nouvelle Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

A. BRITTON, agent,
Rue Front No 3.

Les passagers et les expéditeurs doivent se munir de permis et des passeports des autorités avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord.

Le CITY BELLE ira, les JEUDIS, jusqu'à Morganza. 1er mai

Pour le Bayou Lafourche.

Jours de départs, les MARDIS et les SAMEDIS, à 5 heures de l'après midi.

Paquebot pour le Bayou Lafourche—Deux fois par semaine—Le beau bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine A. G. Sharp, R. Fenwick commis, part de la Nouvelle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte les MARDIS et SAMEDIS, à 5 heures de l'après midi.

Les passagers et les expéditeurs sont priés de se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Le capitaine M. Gwartney sera au débarcadère, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JOHN L. TITUS,
23avril—30f Rue Vieille Levée et Bienville au premier

Paquebot pour le Bayou Lafourche
Deux fois par semaine.

Le bateau à vapeur FAWN, capitaine W. B. Greathouse, Leo Raybi premier commis, et Joseph Wisner second commis, partira de la Nlle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville, Napoleonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la Côte, les MARDIS et SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Le capitaine M. Gwartney sera au débarcadère, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS, agent, au coin des rues
5mai—1m Vieille Levée et Bienville, au premier.

Paquebot régulier du MARDI, de la malle des Etats-Unis.

Pour VICKSBURG, NATCHEZ BAYOU SARA, BATON ROUGE et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine Harry McDougal, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans, pour les endroits précités, tous les MARDIS, à 5 heures du soir, du pied de la rue du Canal.

Les propriétaires du GREY EAGLE ne négligeront rien de ce qui pourra favoriser les intérêts de leur clientèle, et les passagers et les expéditeurs y [illegible]. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. G. BETTERTON,
Rue Tchoupitoulas No 13,
JOHN L. TITUS,
26 avril. Encoignure Bienville et Vieille Levée, au 1er

POUR BORDEAUX.
Passage seulement.

La barque anglaise FAIRY QUEEN, fine voilière et de première classe, capitaine Wilkey, ayant tout son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage, chambres et entrepont excellents emménagements s'adresser à

JOSEPH KELLEY,
15 mai— Rue Gravier No. 86.

POUR BORDEAUX.

La barque Norvégienne TANWORTH, fine voilière et de première classe, capitaine Hansen, prend un chargement pour le susdit port et partira vers le 1er Juin.

Pour fret ou passage, chambre, excellents emménagements, s'adresser à

JOSEPH KELLEY,
15 mai— Rue Gravier No. 86.

POUR MATAMOROS.

La goëlette anglaise SYLVIA, très fine voilière, capitaine Comstock, prend un chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, bons emménagements, s'adresser à

JOSEPH KELLEY
15 mai— Rue Gravier No 86.

POUR MATAMOROS.

La goëlette S. SAWYER, très fine voilière capitaine Gunng, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à

JOSEPH KELLEY,
15 mai— Rue Gravier No 86.

POUR BORDEAUX.
—Départ 25 mai, fixe—

Le navire français TURENNE, capitaine Bernard, ayant son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, à époque dite. Pour passage, seulement, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, au capitaine, au-dessous des cassines, ou à C. GARAVOC & CO,
12mai—27 116, rue Royale

Bonne occasion pour ceux qui désirent rentrer en France.

Le magnifique clipper français ASIE MINEURE, capitaine Mathieu, partira pour le Havre le 30 mai courant, fixe, par engagement.

Il prendra un complément de frêt et des passagers d'entrepont.

S'adresser à MM. EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 à 18, rue St Louis, ou au capitaine à son bord, wharf No 25, 2d District. 10mai—1M

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière DOUGLAS, capitaine Miller, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours pour le dit port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue St. Louis, ou chez

S. FERNANDEZ & CO,
17mai 126 Vieille Levée.

Pour Matamoros.

La goëlette fine voilière Ed. H. WEBSTER, capitaine Bates, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC,
12mai 38, Passage de la Bourse, près Douane, au premier.

POUR VERA CRUZ.

La goëlette fine voilière, et de première classe, HENRY P. RUSSELL, S. Nickerson capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sans faute, du 22 au 26 mai, pour le susdit port.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC,
10mai 38 Passage de la Bourse, près Douane, au 1er

POUR VERA CRUZ.
Départ le 31 mai.

La goëlette mexicaine CARISIMO, recommandée à neuf, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

T. BAILEY BLANCHARD Jr,
27, Vieille Levée.

Des applications pour passage seront reçues jusqu'au 25 mai seulement. 16 mai—15f

POUR BORDEAUX.

Attendu de New York, au navire de 1re classe qui partira pour le susdit port vers la fin de juin.

La majeure partie de son chargement étant déjà engagé il n'y aura point de délai.

Pour plus amples informations, s'adresser à

L. JOUBLANC,
7 mai 38, Passage de la Bourse, au premier, Près Douane.

POUR MATAMOROS.

Passagers et frêt débarqués au delà de la barre.

La goëlette anglaise THE ALLISON, fine voilière, capitaine F. A. Frosty, prend un chargement pour le susdit port et partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à

N. A. LLAMBIAS,
7 mai—10 f Rue Vieille Levée, No 111.

AUX MALADES.

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant, plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives: tel est le problème posé et résolu par le Docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les *Pilules Dehaut* n'agissent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et les repas qui lui conviennent le mieux selon ses occupations, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance immense contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des substances rares et âcres attaquent ou ruinent santé.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de médecine, d'hygiène et de pharmacie domestique*, volume in-8o de 400 pages (en français). Cet ouvrage est écrit *spécialement* pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun est sûr sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Beaucoup de personnes ont été guéries sans le secours d'un docteur. Le livre se trouve chez les libraires, au prix de [illegible], mais les dépositaires des *Pilules Dehaut* sont autorisés à en distribuer gratuitement un exemplaire à toute personne qui leur demandera un remède.

ACHETEZ
Vos Marchandises Sèches
CHEZ
WEHL & DANZIGER,
RUE DU CANAL,
No 163,
Entre Bourbon et Dauphine.
NOUVELLE ORLEANS.

TOUT S'Y VEND
A TRES BAS PRIX.
4mai—30f

SIGN OF THE BRONZE PEN
A LA PLUME DE BRONZE

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux,
en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient entièrement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE — REGLURE.
Commission et Importation directe.
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR
62, rue de Chartres, entre Bienville et Conti
4nov—mar, jeu, sam, dim.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue lui a permis de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine quelque grave que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle-Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé le témoignage de leur admiration pour ses talents. [illegible]

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs. La résidence et le cabinet de Mme La Blanche est dans la rue Bienville, No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal. LE PESTANIC DE PERSE, qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage, et ne manque jamais de rapporter les amants.

2 mai —1m—dps Mar. J. & D.

PLUS DE DISTANCE
DIVINATION! PREDICTION!
PAR MADAME ADAM,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand.
Heures de [illegible] de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi.
3 mai—3 f [illegible] No 93 Rue St. Louis

Changement de magasin.

LA maison de parfumerie de J. ANGELLOZ a transféré son magasin au No 71 rue de Chartres. L'ouverture aura lieu le 1er mai prochain. M. J. Angelloz prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il continuera, comme par le passé, à vendre au plus bas prix de la place tous les articles de son commerce.

Le soussigné a en magasin un grand assortiment de savon de toilette, d'huile fine et de pommade de Grasse.

Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir voir les échantillons avant de faire leurs emplettes ailleurs.

23 avril—1m J. ANGELLOZ

BOTTES ET SOULIERS.

3,000 paires Russett et Brodequins noirs pour habitations

A. TIRRELL & CO,

—SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—

FABRICANTS et marchands en gros de BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS, No. 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal.

Notre assortiment est maintenant au grand complet. Les chaussures fabriquées et choisies avec le plus grand soin comprennent tous les genres propres au commerce de la ville et de la campagne. Nous vendrons aux PRIX LES PLUS BAS pour du comptant et nous invitons le public à venir examiner notre stock.

7 avril—6m, ef mar, jeu, ven, dim

A LOS AMIGOS
De la Republica Mexicana.

Los residentes de esta ciudad que favorecen la Republica Mexicana son invitados á atender á una asemblea que tendrá lugar esquina de la calle Baronne y Perdido, el MARTES de cada semana, á las siete y media de la noche.

Gol. Dos F. N. DE BORDON,
Ejere. Mex., Presidente.

DR. L. H. EVERITT, secretario.
2mai—1. et mar.

Farmacia Española y Italiana,
Esquina de las calles Poydras y Philippa, N. O.

Le soussigné a l'honneur d'offrir au public un assortiment complet de parfumerie et de médecines, qu'il vend à un prix très modéré.

Les prescriptions de MM. les médecins sont préparées avec soin.

10 mai—1m 9pe JAIME MAINEGRA, pharmacien

Formation de Société.

LE soussigné ont formé une société sous la raison de: WOOLONGHAN, BRUGERE & CIE., pour l'importation et la vente des vins français et espagnols, cognac, et de tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires.

EUGENE WOOLONGHAN,
JOSEPH BRUGERE,
CHARLES CHAVANNE.

23, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. Maison à Bordeaux dirigée par N. S. E. WOOLONGHAN.

6 mai—15f

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon,
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitans qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles.

16 fév—6m

Cognac, Vermouth, Huiles, Vins, &c

DIX quarts Pellevoisin La Rochelle, de preuve;

10d et 2d Pinet Castillon & Co, Cognac 1860;

8d Otard Dupuy & Co, Cognac;

6d et 8d Sazerac;

6½d Madère;

3½d Sweet Burgundy Port;

40 barriques vin rouge Bandol;

70 paniers huile Rabiatupi, plats;

150 do do Ponsella, plats et quarts;

100 caisses vermouth Jourdan Brives;

150 do Muscat;

20 barils vinaigre très fort;

200 caisses cornichons et variantes;

40 caisses et 12 estagnons eau de fleurs d'oranger;

60 do vins supérieurs, des maisons Nathaniel Johnston & Fils, &c. Brandenburg frères;

20 caisses vin du Rhin;

20 caisses Bourgogne.

Le tout à vendre pour clore et à prix réduits.

SEULATOUR & Co,
8 mai—12f 38, rue de la Douane

POUR MATAMOROS—La goëlette fine voilière ALEX BLUE, capitaine Geo. S. Murray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

L. JOUBLANC,
6mai— 38, Passage de la Bourse, près Douane, au 1er

POUR VERA CRUZ.

La goëlette fine voilière OTHELLO, capitaine Simon, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu de jours pour ledit port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

S. FERNANDEZ & Co.,
8avril— 126, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS— La fine voilière goëlette anglaise ZORRO COLORADO, capitaine Harrison, ayant la plus grande portion de son chargement engagé, partira sous peu de jours pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser chez S. FERNANDEZ & CO.,
6 mai 126, Vieille Levée.

Fourneau Charter Oak de Cuisine

Plus de [illegible] de ces fourneaux sont en usage à la Nlle Orléans. Ils ont tous été pleinement garantis, et nous offrons partout comme preuve de leur utilité.

Le fourneau connu sous le nom de CHARTER OAK EXTENSION TOP (dessus allongé) avec la BOUILLOIRE RESERVOIR D'EAU CHAUDE, fournit de l'eau chaude, sans nouvelle consommation de combustible, à toutes les heures du jour et plusieurs heures après que le feu est éteint.

Le HOT CLOSET, compartiment dans lequel les viandes et les pâtisseries conservent leur chaleur pendant des heures lorsqu'il y a retard dans le repas et qui met le cuisinier à même de placer sur la table la plus grande variété de plats chauds.

Le GRIL REFLECTEUR qui appartient au fourneau Charter Oak et n'est employé sur aucun autre fourneau est incontestablement ce qu'il y a de mieux pour griller la viande et la volaille, faire la perfectionnement, le meilleur que ce qu'exhale des viandes pendant la cuisson s'échappe par le tuyau et le jus se conserve.

Le fourneau Charter Oak cuit un tiers de substances de plus en un temps donné et consomme moins de combustible qu'un des fourneaux dont on se sert actuellement. On ne peut les acheter qu'aux magasins ci-dessous indiqués.

RICE BROS & CO.
94, rue du Camp, près Poydras.
RICE BROS & CO
214, rue Tchoupitoulas, près le marché Ste Marie.
RICE BROS & CO.
305 rue des Magasins, près le Magazine Market.
24avril—1m.

Aoy's Business Institute.
ECOLE COMMERCIALE,
Encoignure Passage de la Bourse et Douane
Leçons particulières d'anglais,
D'ESPAGNOL.
TENUE DES LIVRES,
Jour et soir.—Prix modérés. 10 mai—1m

Instruccion Mercantil,

No 33......Pasage de la Bolsa......No 33

Lecciones particulares de Escritura, Calculo comercial, Teneduria de Libros y de Idiomas modernos—Las personas de mas de 20 años de edad que deseen aprender a escribir, calcular, o lo que quieran conocer, con un maestro, solo hacen [illegible]. Para cada individuo separadamente, hay clases independientes en todo tiempo del año, en varias horas. [illegible]

—Horas de Escuela—

Mañana .... de 8 à 2
Tarde .... de 4 à 9
10 mayo [illegible] O. V. AOY.

Institution Marc-Dastés,
33, rue des Dames, à Batignolles,
PARIS.

CETTE Institution, fondée depuis trente ans, se recommande aux familles par les nombreux élèves qu'elle a formés.

ETUDES UNIVERSITAIRES—Les élèves suivent, selon le désir des parents, les classes du Lycée Bonaparte, où ils sont accompagnés tous les jours, ou font leurs études dans l'institution sous la direction d'habiles professeurs.

Ceux qui suivent les cours du Lycée Bonaparte, sont tenus de répéter leurs leçons tous les matins avant de s'y rendre. En outre, des répétitions sont données par le Directeur lui-même aux élèves arriérés.

ETUDES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES—Toutes les branches constituant une bonne éducation Commerciale et Industrielle sont dirigées avec le plus grand soin.

Des cours spéciaux sont faits aux élèves qui se destinent au Baccalauréat, et aux Ecoles du Gouvernement.

L'instruction morale et religieuse est confiée à un des ministres de la paroisse.

Pour plus amples renseignements, et pour des prospectus, s'adresser à Mme Marc-Dastés, Directrice de l'Institut St Charles, rue Bourbon, No 15.

18 avril [illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
Rue Houston No 21, près Crosby,
A NEW YORK,
Logements de famille; bonne table et prix modérés.

MESDAMES CHOL & PRATS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et clients de la Nouvelle-Orléans qu'elles ont fait l'acquisition de l'Hôtel de l'Europe, à New York, et qu'elles mettront tout en œuvre pour mériter la réputation de cet établissement avantageusement connu sous la direction de M. Bunel.

11avril—3 m

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $15 à $5 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1avril—1m

Institution Martin.
PENSIONNAT ET EXTERNAT,
10 mars—2m. RUE DU BAYOU No 29.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
273,......RUE DAUPHINE......273,

ON peut, sur plus longue importance [illegible] le prospectus d'établissement, [illegible]
21 avril—1m

Prets sur gages.

LE soussigné fait les avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, vêtements, instruments de musique, pistolets, fusils, sabres, et tous les objets d'une valeur quelconque. S'adresser au Bureau de Prêt de la Louisiane, No 8 St Charles, entre Poydras et Gravier.

J. HART.

N B.—On prête à la semaine, cent piastres et plus.

Chapeaux! Chapeaux!
23, Rue des Magasins, 23.

LE soussigné offre à vendre un des plus beaux assortiments de chapeaux de [illegible] et un grand choix de chapeaux. Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres.

Manufacture à Brooklyn, New-York
14mars—3m F. B. BENEDICT

DANIEL GORREN,

27......Rue des Magasins......27

Magasin [occupé autrefois] par C. Yale Jr.

ARTICLES DE MODE,

Vente en Gros.

Il vient de recevoir et ouvrira ce moment un assortiment complet de RUBANS, SOIERIES, ARTICLES DE MODE et ARTICLES EN PAILLE, pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

Egalement—un assortiment complet de ARTICLES EN TOILE, GARNITURES, DENTELLES, &c. &c.

L'attention des modistes et des marchands en général est appelée sur ce magnifique stock de MARCHANDISES FRAICHES, Pour le COMMERCE DU PRINTEMPS.

Chaque steamer apportera à la maison un choix des dernières importations des sus-dits articles.

9fév DANIEL GORREN

Cigares de la Havane.

175,500 CIGARES de différentes marques et formes, y compris Prince de Galles La Imperial, Perla Cubana, Inguanidad, Nicotiana &c. venant d'être reçus directement de la Havane, par la goëlette Rebeca. BORNIO & FRERE.

14 mars Rue Gravier No

Cigarettes 'La Honradez.'

VINGT CINQ MILLE paquets, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus en magasin et à vendre par

BORNIO & BROTHER, agents des fabricants
17 fev rue Gravier No

Salon de bière et café.

LE soussigné vient d'ouvrir, dans la rue Royale, No 8, entre les rues Canal et Douane, un nouveau SALON DE BIERE ET CAFÉ où les amateurs trouveront constamment de la bière de St Louis, d'excellentes liqueurs et un LUNCH tous les soirs.

27fév—3m CHAS C. WEISS.

EN débarquement du steamer CONTINENTAL, de St Louis—

100 barils whisky Fikes Magnolia,
30 barils mess porc,
50 fréquins beurre extra.

A vendre par ANT. LANATA,
14 mai—ef 9 et 11, rue Jefferson.

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, veloure, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.

Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat-jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

17 avril A. BROUSSEAU & Co

G. LAVIE.

21..........Rue St Charles..........21
Entre Canal et Commune,

VIENT de recevoir directement de Paris un assortiment complet d'articles pour messieurs.

Chemises en toile de la célèbre maison Charvet, me[illegible] nouvelles, gilets de peau, caleçons, chaussettes, mouchoirs batiste, foulards soie, gants Bl d'Erneste, cravates Jeune France, bretelles, &c. &c.

Il prévient les dames qu'il déballe en ce moment plusieurs caisses de parfumerie fine, telle que—

Eau de Cologne, eau de Lavande, vinaigre de toilette, huile, pommade, cosmétique et savons de la Société Hygiénique, eau et poudre dentifrice du Dr Pierre, extraits Lubin, savons poncés, savons [illegible] au suc de laitue, savons pour familles.

Brosses à tête, brosses à ongles, brosses à dents, peignes, et une infinité d'autres articles.

Le tout à des prix très modérés.

2 mai—1m—MAV

CHAPEAUX.

CHAPEAUX DE CAMPECHE avec un assortiment de chapeaux de paille pour hommes et pour enfants, à vendre par J. DAWSON,
46, Chartres, en haut, entre Douane et Bienville. 8avril—1m.

Conservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,
166, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(ancienne maison du Dr. PORTER,)

continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

9 mai—1m.

Bouteilles vides---Bouteilles vides

Le prix le plus élevé sera payé comptant, pour les bouteilles vides suivantes:

Bouteilles et demi bouteilles pour porter.
Grandes et demi bouteilles de champagne.

J. A. BLAFFER, agent,
Aie de Philadelphie, de Massey, Collins & Co.
2avril—4m. Rue Bienville, Nos 26 et 29.

ON demande DIX JEUNES FILLES sachant travailler à la machine à coudre. S'adresser au No 36 de la rue du Camp, au premier.

4 mai—

A LOUER.

La MAISON A DEUX ETAGES, avec VERANDAH, située rue Bienville, No 84, entre Royale et Bourbon. S'adresser au rez-de-chaussée.

21 mars—

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Charles C. Gaines et Frederick Jordy et William Heyl vs leurs créanciers et les créanciers de C. C. Gaines & Co. — Affaires consolidées.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 12,476 et al.—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] avril 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 17 de mai 1864, à midi, [illegible] aux lieux ci-après désignés, pour le compte de la dite succession et des dits créanciers, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'outils [illegible] situé au No 25, rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant catalogue.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.

ALFRED SHAW,
1mai—11 et 17 Shérif de la paroisse d'Orléans

F. Huppenbauer & al vs Bertrand Camors (pour une cession forcée).

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,776—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] de mai 1864, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le jeudi 19 de mai 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le terme restant du bail de la maison située au No 74, rue Bourbon, entre celles Bienville et Conti, dans le 2me District de cette ville, lequel bail est à raison de [illegible] piastres, [illegible] et à son expiration [illegible] au rapport de Robert J. Kerr notaire public [illegible] dans le bureau de la Cour susdite.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
17 mai—7 19 13 to 19 Shérif de la paroisse d'Orléans

Joseph Derbes, Jr vs J. M. D. Gautier.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 24 de mai 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir—

UN lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] d'Apollon et Carondelet, [illegible] Palmyre et rue James, [illegible] par [illegible], dans le bureau de Jules Mossy, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Philippe Lagarde, par acte au rapport de Philippe Lagarde, alors notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

ALFRED SHAW,
2avril—2, 8 —mai 9, 1 21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

F. Maheu vs E. T. Merrill.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 23 mai 1864, à 10 heures, au [illegible] entre [illegible] et d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot d'articles divers tels que savon, gravures de jardinage assorties, [illegible] de papier à écrire, grand et petit format, bas pour femme et homme, fil à coudre, calicot, mérinos noir, chaussures pour femmes et enfants, boutons, rubans, peignes, ciseaux, les brosses à dents et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer—le tout suivant inventaire déposé au mon bureau pour inspection.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

ALFRED SHAW,
1mai—14, 17, 20, 23 Shérif de la Paroisse d'Orléans

John R. Selgnou vs Cécile Boré alias Pord.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 10,9[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 31 de mai 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite ci-après décrite.

Un terrain situé au faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade d'Amour, de Hopital et de Craps, formant partie du terrain désigné par le numéro Trois, suivant plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 3 de décembre 1851 [illegible] décembre [illegible] au rapport de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de quarante six pieds deux pouces de la dite rue de l'Esplanade, [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif
7avril—7,16,21,31mai de la paroisse d'Orléans

Louis Mathé vs. Théodore Flavius Thiesemann.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 31 de mai 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Grands Hommes, des Français et de Craps et de l'Union.

Ledit terrain mesure en pieds américains, trente deux pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse en maçonnerie, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres avec foyers, galerie derrière, cabinets et une cuisine, lieux d'aisance, [illegible] verte en bardeaux, ayant quatre chambres dont deux avec foyers, galerie derrière, une petite maison en bois bâtie dans la cour, d'une chambre servant de salle à manger, deux caves, puits, un petit jardin dans le fond du terrain, cour en partie briquetée, etc.

La maison porte le No 355 sur la rue des Grands Hommes (aujourd'hui Dauphine).

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Rosette Rochon par acte au rapport de Octave De Armas, alors notaire public en cette ville, en date du vingt huit novembre 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

ALFRED SHAW, Shérif
30 avril—7 mai, 16,24 31 de la Paroisse d'Orléans

L. Vallée & Bro. vs C. Bron.

COUR PROVISOIRE DES ETATS UNIS pour l'Etat de la Louisiane.—No 184—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'adressera la Cour Provisoire des E. U. l'honorable Chas. A. Peabody président, je vendrai à l'encan public, près l'Eglise Catholique, dans la paroisse St. Jacques sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 65 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, samedi, 28 mai 1864, à midi—Une partie d'une maison en bois, addition à la dite maison récemment bâtie, une petite maison en bois à deux étages une petite boutique en bois pour boulanger et une cuve en bois, [illegible] un four de boulanger [illegible] et tout le titre, droit, et intérêt à et sur le terrain sur lequel se trouvent les dites bâtisses.—Conditions comptant, en billets du Trésor.

J. EDWARDS CLARKE,
13mai—17,21,27 Marshal provisoire des E. U.

HOTEL DE TAMPICO,
TENU PAR J. P. CARRERE & Cie.,
Rue de Commerce No 108,
Place de la Constitution,
A TAMPICO,

CET établissement, situé à proximité du quartier des affaires, offre à MM. les voyageurs qui vont dans cette partie du Mexique, tout le confortable qu'ils peuvent désirer.

Table bien servie, belles chambres, bons lits, affabilité et promptitude dans le service, et ce qui plait à tout le monde, les prix y sont très modérés.

14avril—16f, 31 ce—mar, jeu, ven

J. F. DUNBAR, FACTEUR de Coton & MARCHAND COMMISSIONNAIRE.
51......Rue de la Commune......51
19 mai

NOUVEAUTES DE PARIS.

GUÉBLÉ & GOURSAUD ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont reçu de leur maison de Paris, par les steamers Etna et Chine, un assortiment varié des articles suivants, qu'ils vendront au plus bas prix du marché—

Un grand choix de CORSETS, OMBRELLES et EN TOUT CAS.

GANTS soie, fil de Perse et filet,

Un riche choix de PEIGNES écaille incrustés et autres.

Aussi un bon assortiment de PEIGNES en ivoire;

CRAVATTES pour dames, haute nouveauté, JARRETIERES, CEINTURES,

BOUCLES et AGRAFFES, véritables BRETELLES C. Guyot;

PARFUMERIE, BROSSES à tête, à poudre et à peignes;

Un magnifique assortiment de COTON à broder et à crochet;

BOUTONS, garnitures et autres articles trop nombreux à être énumérés.

Ils rappellent aussi à leur nombreuse clientèle qu'ils continueront, comme par le passé, à conserver l'EMPORIUM de LAINE ZEPHIR.

GUEBLÉ & GOURSAUD, No 137,
22 avril—1m Bâtisses Touro, rue du Canal.

Avis aux Dames.

NOUS venons de recevoir par le steamer Chine, d'une fabrique de Paris, une consignation de châles cachemire et mérinos noirs, brodés et garnis de franges guipure fine et laine. Les dames feraient bien de venir les voir, car ils sont pour être soldés à bon marché.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront un grand avantage.

GUEBLÉ & GOURSAUD, No 137
2avril 1m Bâtisses Touro rue du Canal.

J. TATUM,

COURTIER DE MARCHANDISES.
58..........rue Gravier..........58
Entre Magazine & Camp.

MARCHANDISES SECHES, VETEMENTS, ARTICLES DE TOILETTE, Bottes, souliers, chapeaux, &c. &c.

Avances d'argent et prompte disposition des consignations. 13avril—3m

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr. VERGÉ.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. V. Vergé. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, enc. Orleans et Bourbon 13fev—3m

MAISON A VENDRE.

A vendre la maison double, avec mansardes habitables, jardin, cuisine double en bois, deux caves, &c., située rue de l'Union No 117, 3ème District. S'adresser sur les lieux, ou au magasin de sellerie, No 34 rue St Charles. 30avril—1m

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Olivier Blineau.—No 19,871.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. MOREL,
1mai—17 21 Député greffier.

Succession de Louise Bonnevalet — No 20,483.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry Lafargue a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Louise Bonnevalet, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

A. MOREL,
Député Greffier.

Succession de Madeleine Woltz — No. 20,253.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. MOREL,
Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que madame veuve de Helene Gotte, lequel de cette ville, ayant reçu [illegible] par J. B. Cruzat, [illegible] la propriété et après décrite, [illegible] de la Cour ou la dite [illegible] d'avoir à comparaître le dixième jour de janvier de [illegible] et de montrer la cause, si aucune il y a, de la manière de procéder.

[illegible] toutes personnes intéressées [illegible] par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, [illegible] le juge

Description de la Propriété d'après le texte tel qu'indiquée, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, [illegible] des rues Burgundy et Rampart, [illegible] de face à la rue Burgundy, [illegible] appartenant à J. B. Laroussini, [illegible], avec les bâtisses et améliorations qui y sont.

A. MOREL,
[illegible] Député Greffier

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1864—		
Primes sur les risques d'incendie		66,087 14
" " " des rivières		9,276 65
" " des mers		18,333 56
En moins, primes remboursées		5,901 17
		1,381 95
Primes non expirées le 30 avril 1863		86,911 44
		[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir		177,741 44
Pertes par les incendies	[illegible]	
" sur les rivières	[illegible]	
" sur les mers	15,675 [illegible]	
Total des pertes	42,794 [illegible]	
Réassurances	1,948 [illegible]	
Dépenses générales, taxes [illegible]	7,811 63	
[illegible]	1,972 [illegible]	
[illegible]	55,270 [illegible]	127,741 24
L'actif de la compagnie est comme suit		
Billets de [illegible]		14,074 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque		19,[illegible]
Prêts garantis		28,210 [illegible]
Billets à primes		5,[illegible]
Scrips [illegible]		[illegible]
A [illegible]		62,[illegible]
[illegible]		51,[illegible]
En caisse		34,[illegible]
Comptes individuels pour primes		22,273 97
		464,[illegible]

Le dit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CHAMPOMIER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.

ED. MEUNIER, Juge de Paix.

Les Directeurs ont décidé de payer SIX pour cent d'intérêt à partir de ce jour sur les certificats de scrip.

—DIRECTEURS—

Jos. J. A[illegible]	F. Dureire
J. H. K[illegible]	C. K[illegible]
[illegible]	Jos. Dejean[illegible]
[illegible]	A. Brousseau
L. F[illegible]	J. J. Fernandez
R. W. O[illegible]	J. A. Seiguouret,
P. Le b[illegible]	A. Coutin.

[illegible] A. Chiapella

SEPTIEME TABLEAU ANNUEL DE LA **Compagnie d'Assurance Hope,** DE LA NLLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires.

[illegible]		$70,419 22
[illegible]	41,[illegible] 47	
[illegible]	12,[illegible] 17	
[illegible]	2,376 [illegible]	
[illegible]		56,919 22
[illegible]		[illegible] 43 55,666 79
Pertes payées sur les assurances contre les incendies	9,736 62	
Pertes payées sur les assurances maritimes	2,696 93	12,433 55
[illegible]	7,[illegible]	
Réassurances	[illegible]	10,656 [illegible]
Dépenses, taxes, [illegible]		7,117 82 30,207 57
[illegible]		97,[illegible]
[illegible]		19,[illegible] 96
[illegible]	16,[illegible] 60	
Effets pour primes	15,[illegible]	112,041 31
Actions de Banque et autres actions		19,077 50
Scrips		470 00
Primes en voie de perception		20,397 06
En caisse		25,[illegible]
Total de l'actif		$283,984 06

ETAT DE LA LOUISIANE, &c

Paroisse d'Orléans—ville de la Nlle Orléans.

Qu'on se souvienne que le quatorze mai 1864 a comparu pardevant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la dite ville, se sont présentés Hy. Peychaud, Président, et A. LeBreton, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance "Hope de la Nouvelle Orléans," lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le dit tableau est exact, et une copie correcte des livres de ladite Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
A. LEBRETON, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1864.

ED. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
15 mai—1 m.

Vins, vermouth, champagne, &c.

EN débarquement des navires Asie-Mineure et Katinka de Bordeaux et de Marseille—

280 barriques vin rouge St Emilion,
10 do do St Julien,
14 do do Propriétaire;
17 do do St Emilion;
50 paniers champagne;
5 caisses vermouth de la Comète;
50 do vermouth, Noilly, Prat & Co;
50 do muscat.

—En Douane—

100 caisses vin rouge St Julien, Eagle,
500 do do St Emilion, Crown;
200 do do St Julien, Lion's Brand,
100 do vermouth, Noilly, Prat & Co.

—En magasin—

50 caisses huile d'olives;
50 do prunes à l'eau de vie;
10 barriques vins fins, Pomerol et Côtes de Bécery,
500 caisses vin, St Emilion et St Julien,
100 caisses vins vieux Margaux, Larose, St Estèphe,
100 do vin à l'émeri de Eyquem;
50 do vinaigre de Bordeaux;
30 do vin de Bourgogne,
100 balles bouchons pointus et réguliers en balles et en sacs pour damejeannes, bouteilles et demi bouteilles.

A vendre par OSCAR SERCIER & Co,
20 avril—15 No 17, rue St Louis.

Bois de construction.

25,000 pieds de cypre préparé, 1, 1¼, 2 et 3 pouces; 30,000 pds pin blanc, planches de 1 pouce; 16,000 pieds voliges 3 x 4—4 x 6 à 12 pouces, 3 x 6 à 12; 20,000 pieds chaux, hickory, &c. en lots au gré des acheteurs.

A vendre par JOS. A. BROWN,
Chantier de bois, au coin des rues St Joseph
12 mai—6f et Nlle Levée, en face du Marché Ste-Marie.

C. JAUBERT & CO.,

41..........Rue de Chartres..........41

Marchandises sèches en gros.

EN déballage et en vente un bel assortiment et joli choix de marchandises de saison reçues par les derniers arrivages, convenables pour le marché de la ville et de la campagne, telles que

Cotons,	Mousselines unies,
Cotonnades,	Escôfes à robes,
Indiennes,	Mouchoirs fil et coton,
Coutils,	Serviettes,
Toiles,	Bas et chaussettes,
Bries à mousquitaire,	Mouchoirs fil et coton,
Bobinets à moustiquaire,	Rubans,
Mousselines à mousquitaire,	Corsets français
Ombrelles en soie,	Soieries noires,
Broderies,	Châles dentelle,
Mitaines [illegible],	Cravattes soie, etc.

Le tout pour être vendu au prix d'encan.

P. S.—Les marchands trouveront avantage à s'assurer de nos prix avant d'acheter ailleurs.

C. JAUBERT & CO.
27avril—1m 41, rue de Chartres

CHANGEMENT.
Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS est transféré du No 32 de la rue de Chartres au No 1[illegible], rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.

Nlle Orléans, le 1[illegible] mai 1864. 12 fev—6m

LE MARCHAND, IMPRIMEUR
201.....Rue de Chartres.........201
Entre Ste-Anne et Dumaine.